

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-155

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le jeudi 1^{er} octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 23 septembre 2026 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 64 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 77

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Jean-Marc RIGAUD, Jean-Pierre BLANC, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMECCIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Françoise GARIBIAN, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Alexia MACREZ, Walter COSENZA, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2026-182), Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS (jusqu'à la délibération n°2026-163), Fabien THOMAZET (jusqu'à la délibération n°2026-184), Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2026-183), Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Éric GAILLARD, Patrick MILLET, Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-153), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Giuliano D'ANDREA, Philippe BERTRON (jusqu'à la délibération n°2026-172), Nathalie NOUET (jusqu'à la délibération n°2026-172), Éric BEAUFORT (jusqu'à la délibération n°2026-165).

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Marie-Christine SEYTIER (à Liliane FALCON), Philippe BROYER (à Aurélie PETIT), Sylvie SONNERY (à Christian de BOISSIEU), Rémi CHRISTIN (François COUROUBLE), Marine PELISSIER (à Mohamed ABBES), Dominique DELOFFRE (à Françoise VEYSSET-RABILLOUD), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Yann GOAZIOU (à Alexia MACREZ), Jérôme GANDON (à Estelle GROSCLAUDE), Jean-Luc RAMEL (à Régine GIROUD), Élisabeth LAROCHE (Frédéric TOSEL), Nazarello ALONSO (à Patrick MILLET), Nathalie MICOLAS (à partir de la délibération n°2026-164 à Daniel FABRE).

Étaient excusées et suppléées : Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY), Cécile VIGIER (par Giuliano D'ANDREA).

Étaient excusés : Denis JACQUEMIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Florence RIESSER, Marcel JACQUIN.

Étaient absents : Stéphanie PARIS, Lionel KLINGLER, Morgan CORNEFERT.

Objet : Modification de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) - Création d'un bonus de soutien du Centre de santé départemental de l'Albarine pour 2026

VU l'article L.5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le débat d'orientation budgétaire pour 2026 approuvé par le conseil communautaire le 16 décembre 2025 ;

VU la délibération 2026-033 portant dotation de solidarité communautaire pour 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission finances et mutualisations du 8 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2026 ;

M. Jean-Alex PELLETIER, membre du Bureau en charge de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), rappelle que la DSC est une possibilité offerte aux EPCI à fiscalité propre de verser à leurs communes membres une dotation, dont le montant est voté par le Conseil communautaire à la majorité simple et dont les critères d'attribution sont également adoptés par le Conseil communautaire mais à la majorité des deux tiers.

Il indique que la Commission Finances et mutualisations, réunie le 8 septembre 2026, s'est prononcée sur la création d'un nouveau bonus pour aider 10 communes de la Vallée de l'Albarine.

En effet, depuis plus d'un an, les élus de la Vallée de l'Albarine, 10 communes de la CCPA organisées dans une entente intercommunale, et une commune hors CCPA (Evosges), travaillent sur un projet de création d'un Centre de santé Départemental (CSD) pour pallier le départ à la retraite des médecins libéraux du secteur. Afin de faire face à cette charge de centralité, qui profitera à tout le territoire, les 10 communes de la CCPA sollicitent une aide pour financer les charges de fonctionnement de ce nouvel équipement.

L'ouverture du CSD de la Vallée de l'Albarine est prévu début octobre 2026. Il est installé sur la commune de Saint-Rambert-en-Bugey.

Il reste à la charge des 11 communes de l'Albarine une somme estimée à 109 k€ par an, qui correspond aux charges d'entretien (estimées à 19 k€/an) et aux salaires des 2 secrétaires médicales (estimées à 90 k€/an). La Commune de Saint-Rambert-en-Bugey prend en charge ces frais puis les répercute annuellement, via une clé de répartition aux autres communes de l'entente.

La Commission Finances préconise le versement d'un bonus d'un montant de 50 % du reste à charge des communes de la CCPA. En 2026, compte tenu du prorata temporis (période du 01/10 au 31/12/2026) cela représente 13 258 €. La répartition de ce bonus CSD entre les 10 communes de l'entente appartenant à la CCPA se fera en fonction de la répartition retenue par l'entente intercommunale.

Les modalités de calcul de la DSC 2026, des bonus piscine et gymnases et des montants alloués aux autres communes par la délibération n° 2026-033 demeurent inchangés.

En complément, ci-dessous un tableau intégrant les montants de DSC 2026 globale par commune à ceux des bonus piscine, gymnase et du bonus Centre Social Départemental pour un montant global de **6 816 258 euros** :

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	DSC + BONUS PISCINE ET GYMNASSE 2026	Bonus DSC 2026	DSC 2026 global avec bonus
ABERGEMENT DE VAREY (L')	43 706,00		43 706,00
AMBERIEU-EN-BUGEY	1 213 616,00		1 213 616,00
AMBRONAY	199 459,00		199 459,00
AMBUTRIX	50 720,00		50 720,00
ARANDAS	25 680,00	366,00	26 046,00
ARGIS	53 015,00	1 100,57	54 115,57
BENONCES	37 536,45		37 536,45
BETTANT	58 389,00		58 389,00
BLYES	76 672,00		76 672,00
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	123 010,00		123 010,00
BRIORD	92 249,26		92 249,26
CHALEY	18 239,00	332,73	18 571,73
CHARNOZ-SUR-AIN	63 052,00		63 052,00
CHATEAU-GAILLARD	171 696,00		171 696,00
CHAZEY-SUR-AIN	132 385,00		132 385,00
CLEYZIEU	28 137,00	378,80	28 515,80
CONAND	27 564,00	353,21	27 917,21
DOUVRES	76 483,00		76 483,00

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	DSC + BONUS PISCINE ET GYMNASE 2026	Bonus DSC 2026	DSC 2026 global avec bonus
FARAMANS	77 992,00		77 992,00
INNIMOND	26 529,25		26 529,25
JOYEUX	56 275,00		56 275,00
LAGNIEU	570 625,00		570 625,00
LEYMENT	122 718,00		122 718,00
LHUIS	90 227,16		90 227,16
LOMPNAS	29 733,64		29 733,64
LOYETTES	229 509,00		229 509,00
MARCHAMP	25 845,09		25 845,09
MEXIMIEUX	673 395,00		673 395,00
MONTAGNIEU	61 487,06		61 487,06
MONTELLIER (LE)	40 233,00		40 233,00
NIVOLLET-MONTGRIFFON	20 047,00	307,14	20 354,14
ONCIEU	18 912,00	189,40	19 101,40
ORDONNAZ	26 889,83		26 889,83
PEROUGES	105 281,00		105 281,00
RIGNIEUX-LE-FRANC	97 417,00		97 417,00
SAINT-DENIS-EN-BUGEY	167 736,00		167 736,00
SAINT ELOI	48 580,00		48 580,00
SAINT-JEAN DE NIOST	122 541,00		122 541,00
SAINTE-JULIE	72 895,00		72 895,00
SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	176 107,00		176 107,00
SAINT-MAURICE-DE-REMENS	87 096,00		87 096,00
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	188 592,00	5 651,29	194 243,29
SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	72 989,00		72 989,00
SAINT-VULBAS	283 402,00		283 402,00
SAULT-BRENAZ	88 032,00		88 032,00
SEILLONNAZ	31 786,38		31 786,38
SERRIERES-DE-BRIORD	105 546,88		105 546,88
SOUCLIN	44 278,00		44 278,00
TENAY	71 700,00	2 641,36	74 341,36
TORCIEU	46 287,00	1 937,50	48 224,50
VAUX-EN-BUGEY	73 786,00		73 786,00
VILLEBOIS	87 994,00		87 994,00
VILLIEU-LOYES-MOLLON	269 127,00		269 127,00
TOTAL	6 803 200,00	13 258,00	6 816 458,00

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le montant de l'enveloppe globale de la Dotation de Solidarité Communautaire **2026** :
6 816 458,00 €,
- ✓ APPROUVE les critères de répartition tels qu'énoncés ci-dessus,
- ✓ ADOPTE les montants détaillés ci-dessus de la Dotation de Solidarité Communautaire, commune par commune qui seront versés en deux fois en cours d'exercice 2026,
- ✓ DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget principal 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

09 OCT. 2026

Publiée le

09 OCT. 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

